

Peu d'avancées pour la pension des profs

La rencontre jeudi soir entre le ministre fédéral des Pensions Daniel Bacquelaine (MR) et les ministres de l'Éducation des trois Communautés, consacrée à l'impact de la réforme des pensions pour les enseignants, a permis d'éclaircir quelques points de la réforme encore nébuleux, mais n'a livré que quelques changements à la marge.

À l'issue de la réunion, le ministre fédéral a annoncé le report d'un an de l'application de certaines mesures de la réforme. Ainsi, la fin progressive de la prise en compte des années d'études supérieures dans le calcul de la carrière des profs débutera non dès 2015 comme annoncé jusqu'ici, mais en 2016 seulement.

Par ailleurs, les enseignants francophones qui, selon les règles actuellement en vigueur, étaient en droit de partir anticipativement à la retraite au cours de l'année prochaine pourront le faire, ce qui semblait compromis jusqu'à présent.

À la sortie de la réunion, la ministre de l'Éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles, Joëlle Milquet (cdH), a qualifié les avancées concédées par Daniel Bacquelaine «d'insuffisantes». Elle a notamment déploré la fin confirmée de l'assimilation des interruptions de carrière non motivées par des raisons sociales ou familiales dans le calcul de la carrière des enseignants, friands du mécanisme pour alléger leur charge de travail après 50 ans.

M. Bacquelaine, interrogé sur l'allongement effectif des carrières des enseignants, a assuré que celui-ci serait en moyenne de «2 à 3 ans au plus», loin des 6 à 7 ans avancés par les syndicats.